

Halte à l'extension des nuisances aériennes

Le quartier Croix de Pierre, en limite du « couloir » aérien, aux portes du centre de Toulouse a subi un doublement du bruit des avions de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, nuit et jour depuis 2010. Et avant 1996, certains se souviennent que les avions ne décollaient pas au-dessus de chez nous.

Non, nous ne nous sommes pas installés sous les avions, ce sont les avions qui viennent à nous, toujours plus gros et plus nombreux. Les nuisances se rapprochent de plus en plus du centre-ville, impactant toujours plus de personnes par le bruit et la pollution. L'été 2017 fut l'un des plus pénibles que nous ayons connu, avec notamment près de 24% de vols supplémentaires entre 22h et minuit. Et l'été 2018 promet d'être pire.

**Rendez-vous place de la Croix de Pierre le vendredi
29 juin à 17h pour dire Stop à cette croissance sans
limites de l'aéroport toulousain**

Privilégions la santé publique, les conditions de vie, face aux intérêts purement financiers de l'aéroport.

Nous avons subi les nuisances d'AZF jusqu'à la catastrophe du 21 septembre 2001, ne subissons pas ce nouveau Fléau !

Vous vous sentez concernés, rejoignez-nous, et laissez-nous vos mail et téléphone à cette adresse : nuisances.aero31@free.fr

**Il est important d'être le plus nombreux possible à se manifester auprès des
autorités aéroportuaires, responsables des nuisances.**

Comment se plaindre des nuisances aériennes ?

Allez sur le site du CCNAAT, Collectif Contre les Nuisances Aériennes de l'Agglomération Toulousaine : <http://www.ccnaat.fr/>

Cliquez sur le lien : « Plainte pour nuisance aérienne ».

Laissez-vous guider, c'est simple, rapide.

Un courriel sera envoyé au service environnement de l'aéroport (a.environnement@toulouse.aeroport.fr), aux élus de la Métropole, du Département et de la Région ainsi qu'au CCNAAT.

Vous recevrez assurément une réponse du service Environnement de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac (délai très variable)

Il est très facile et très utile de se faire un raccourci sur le bureau de l'ordinateur ou du smart phone pour accéder directement au formulaire.

Ne pas jeter sur la voie publique